

ASSURANCE : SURCOMPLÉMENTAIRE SANTÉ

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE PRODUIT D'ASSURANCE

Nom de la Compagnie d'Assurance : SMENO

Produit : Pack Santé

SMENO

Réseau emeVia

Déclaration précisant que les informations précontractuelles et contractuelles complètes sur les produits sont fournis dans d'autres documents.

Quel est le type d'Assurance ?

Il s'agit d'une surcomplémentaire Santé pour les particuliers. Cette surcomplémentaire donne accès à 12 forfaits pour un forfait d'utilisation maximal de 110€ par an, ainsi qu'un accès à une plateforme de téléconsultation privée.



Ce qui est assuré :

Choix parmi les 12 prestations suivantes dans la limite d'un forfait d'utilisation maximal de 110€ par an :

- ✓ Automédication (10€ /an)
- ✓ Arrêt du tabac (15€ /an)
- ✓ Nutrition (bilan nutritionnel et diététicien)(20€ /an)
- ✓ Médecine douce (20€ /an)
- ✓ Vaccins non remboursables (20€ /an)
- ✓ Sport (participation sportive et inscription à une course)(10€ /an)
- ✓ Formation secourisme (20€ /an)
- ✓ Auto test HIV (25€ /an)
- ✓ Contraception (40€ /an)
- ✓ Test de grossesse (10€ /an)
- ✓ Montures - verres - lunettes anti-lumière bleue (sans correction)(20€ /an)
- ✓ Protections hygiéniques (20€ /an)
- ✓ Accès à une plateforme de téléconsultation privée



Ce qui n'est pas assuré :

- ✗ Toutes prestations non citées dans la colonne ci-dessus.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

! Le « Pack Santé » est une garantie offrant l'accès aux forfaits santé à destination des personnes couvertes, hors adhérent Smeno, CMU et ACS.



Où suis-je couvert ?

- ✓ En France.



Quelles sont mes obligations ?

- ▶ Aucune obligation n'est requise.



Quand et comment effectuer les paiements ?

Pour la garantie « Pack Santé », l'adhésion est forfaitaire et payable en une fois.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La date d'effet est fixée au lendemain de l'adhésion, pour une couverture jusqu'au 30 Septembre de chaque année, sans tacite reconduction.



Comment puis-je résilier le contrat ?

Il n'est pas possible de renoncer à l'adhésion en cours d'année.